

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR

« Mobilisons-nous contre le
harcèlement »
CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Édition 2015

Vendredi 3 avril 2015

Lycée Henri IV - Paris



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

SOMMAIRE

Avant-propos de Najat VALLAUD-BELKACEM.....	3
Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »	4
Affiches lauréates	6
Vidéos lauréates	6
Présentation des lauréats du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »	7
Coups de cœur académiques.....	17
Composition du jury « Mobilisons-nous contre le harcèlement »	19
Comment agir contre le harcèlement	21

Avant-propos de Najat VALLAUD-BELKACEM

Pour cette seconde édition, le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » a reçu la participation de milliers d'élèves. Ils se sont engagés collectivement pour dire « non au harcèlement ». Plus de 800 projets ont été réalisés : des affiches et des vidéos percutantes accompagnées de plans de prévention très complets qui démontrent, qu'en moins de deux ans, les écoles et les établissements ont su s'emparer de ce phénomène longtemps tabou dans la société.

L'engagement des élèves témoigne de leur envie de s'investir dans des projets concrets dénonçant le rejet de l'autre, l'atteinte à la dignité, les discriminations et plus largement le refus des différences, qu'elles soient réelles, supposées ou inventées. Cette volonté se retrouve aussi dans les formations d'ambassadeurs lycéens qui ont débuté depuis deux ans et qui permettent à des élèves volontaires de devenir auprès de leurs pairs ou d'enfants plus jeunes des témoins actifs et positifs pour faire reculer le harcèlement.

Cette mobilisation a dépassé les frontières de l'école : chaque projet devait comporter des actions en direction des parents. Le prix était ouvert comme l'an passé aux structures péri et extrascolaires, pouvant être, elles aussi, touchées par ce phénomène de harcèlement, qui, avec les médias sociaux, dépasse très largement l'enceinte scolaire. De nombreux partenaires se sont également associés à ce prix, symbole du dynamisme de la politique conduite.

C'est ensemble que nous pourrons faire reculer le harcèlement qui concerne plus de 700 000 jeunes, du primaire au lycée. Au-delà des conséquences individuelles qui nous préoccupent, le harcèlement, comme d'autres violences, détériore insidieusement le climat scolaire des écoles et des établissements. En luttant contre le harcèlement, chaque école, collège et lycée participe à rendre le climat plus apaisé et ainsi propice aux apprentissages.

Je remercie les élèves et les équipes qui ont su, une nouvelle fois, se mobiliser autour de projets collectifs et porteurs de valeurs fortes pour faire reculer le harcèlement et, ainsi, témoigner de leur attachement aux valeurs républicaines que nous défendons.

Najat VALLAUD - BELKACEM
ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche

Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

La première édition du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » s'est déroulée en 2013/2014. La deuxième édition a été lancée en juin 2014. Ce prix connaît depuis deux ans un succès important. Il a mobilisé plus de 1 600 écoles, collèges, lycées ou structures péri et extrascolaires, qui peuvent également être touchés par des phénomènes de harcèlement.

Ce prix a pour objectifs :

- de sensibiliser élèves et personnels éducatifs au harcèlement à l'école ;
- de donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention ;
- d'inciter à la mise en place de plans de prévention dans les écoles et les établissements.

Le concours était ouvert aux jeunes de **8 à 18 ans répartis en quatre tranches d'âges** (primaire, 6^e/5^e, 4^e/3^e, lycée) et en **deux catégories** : affiche et vidéo. Chaque réalisation, nécessairement **collective**, devait être accompagnée d'une **fiche pédagogique présentant la démarche** suivie pour créer l'affiche ou la vidéo et d'une **fiche projet présentant le plan de prévention** que les structures participantes souhaitent mettre en œuvre pour pérenniser leur action.

Vingt-six académies se sont mobilisées pour cette seconde édition.

Les participants avaient jusqu'au 30 janvier pour faire parvenir leurs projets aux académies qui ont, chacune, mis en place un jury académique. Ce jury devait à la fois désigner un « coup de cœur académique » et les nominés pour le jury national.

La MAE (mutuelle d'assurance éducation), partenaire de ce concours, a remis à chaque « coup de cœur académique » un chèque de 1 000 euros pour la réalisation d'un projet qui sera suivi par les référents harcèlement académiques et départementaux.

Quatre de ces coups de cœur académiques font partie des lauréats nationaux.

Après ces premières sélections académiques, le jury s'est réuni au niveau national pour désigner 10 lauréats parmi plus de 200 productions présélectionnées.

Le 3 avril, en présence de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ces lauréats reçoivent chacun la somme de 2 000 euros, financée par la MAE, pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet dont la vidéo ou l'affiche est une première étape.

Ces vidéos et affiches, comme les « coups de cœur » académiques, seront diffusées en tant que supports pédagogiques lors de sessions de sensibilisation ou de formation.

CHIFFRES CLÉS

813 projets

290 vidéos et 523 affiches

Des milliers d'élèves engagés

26 coups de cœur académiques

10 lauréats nationaux

4 tranches d'âges

1 000 euros pour les « coups de cœur »

2 000 euros pour les lauréats nationaux

Un prix réalisé grâce au soutien de la MAE



Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE, organisme à but non lucratif, est la mutuelle d'assurance solidaire numéro 1 de l'assurance scolaire.

Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE intervient dans les établissements scolaires pour protéger les élèves, accompagner les parents et les enseignants lorsque des accidents surviennent mais également pour prévenir les risques. Depuis plus de 20 ans, la MAE mène des actions de prévention auprès des jeunes et des équipes encadrantes pour les sensibiliser et les informer avec des outils ludo-éducatifs. Au quotidien, ses animateurs prévention interviennent directement dans les établissements scolaires pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention. Victimes, témoins ou responsables de violences à l'école, l'objectif est de les faire réagir. C'est la raison pour laquelle la MAE s'est engagée aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans la campagne « Agir contre le harcèlement à l'école » en récompensant les 26 « coups de cœur académiques » et les 10 lauréats nationaux de l'édition 2015 du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement ».

Affiches lauréates

Catégorie	Académie	Nom de l'établissement scolaire ou structure	Adresse
PRIMAIRE	TOULOUSE	École primaire « Les noisettes »	158, rue Joseph Caffarelli 31220 LAVELANET-DE-COMMINGES
6 ^e /5 ^e	RENNES	Collège du Château	Rue du Château 29600 MORLAIX
4 ^e /3 ^e	TOULOUSE	Collège Albert-Camus	114 rue de la Vallée du Vaur 12160 BARAQUEVILLE
Lycée	GUADELOUPE	LPO Pointe Noire	Grande Plaine 97116 POINTE-NOIRE

Vidéos lauréates

Catégorie	Académie	Nom de l'établissement scolaire ou structure	Adresse
PRIMAIRE Ex-aequo	LILLE	École primaire Henri-Wallon	1, rue Paul Éluard 62210 AVION
PRIMAIRE Ex-aequo	NICE	École primaire Rothschild 2 Application	22, rue Delille 60000 NICE
6 ^e /5 ^e	STRASBOURG	Collège du Batsberg	Boulevard Koch 67330 BOUXVILLER
4 ^e /3 ^e Ex-aequo	NICE	Collège La Guicharde	58, chemin des Mas de l'Huide 83110 SANARY- SUR-MER
4 ^e /3 ^e Ex-aequo	AIX- MARSEILLE	Collège Marcel-André	Le Promenoir 04140 SEYNE-LES-ALPES
Lycée	CAEN	Lycée Le Verrier	7, rue Le Verrier 50000 SAINT-LÔ

Lauréats du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

CATÉGORIE AFFICHE

Primaire : école « Les noisettes » à Lavelanet-de-Comminges (académie de Toulouse)

Titre : On peut tous agir contre le harcèlement

28 élèves de CM1 et CM2 ont travaillé sur le projet « on peut tous AGIR contre le harcèlement » initié par le directeur de l'école. Les élèves ont d'abord réfléchi en petits groupes sur des projets photos, des dessins, des croquis. Puis, ils ont déterminé les trois manières d'être touchés par le harcèlement et les attitudes à adopter pour bloquer cette spirale : parler, réfléchir, ne pas laisser faire. Des débats complémentaires ont permis la création de l'affiche définitive.

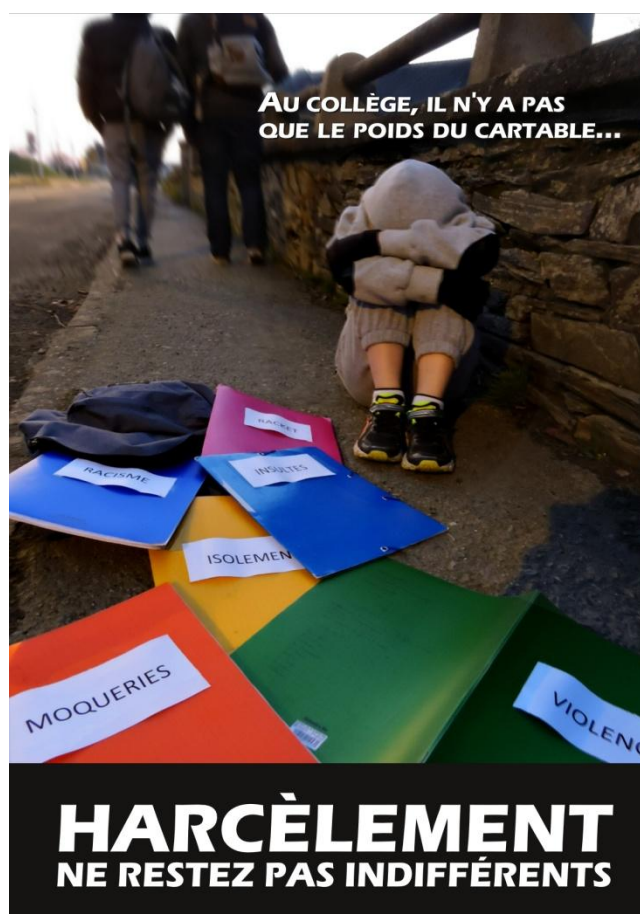


Actions dans la continuité : l'affiche sera présentée aux autres classes de l'école par les élèves qui l'ont réalisée. Une réflexion sur son objectif et ses interprétations sera ainsi lancée de la grande section au CM2. Dans le cadre de la liaison CM2/6^e, elle sera envoyée au collège de rattachement pour un travail de réflexion auprès des élèves de 6^e lors d'une discussion conduite par les élèves ayant créé l'affiche. Les parents des élèves de CM1-CM2 seront également invités à un débat, animé par leurs enfants, autour de l'affiche et du problème de harcèlement scolaire.

6^e/5^e : collège du Château à Morlaix (académie de Rennes)

Titre : Harcèlement, ne restez pas indifférents

Les 36 délégués des classes du collège, de la 6^e à la 3^e en comptant les classes de Segpa, ont travaillé sur le projet « Harcèlement, ne restez pas indifférents », initié par la conseillère principale d'éducation (CPE) dans le cadre du conseil de vie des collégiens. Ils ont organisé des séances de débats autour de toutes les formes de harcèlement et ont souhaité mettre leur vécu en image.



Actions dans la continuité : la démarche consiste à impliquer les délégués de classe qui créeront une dynamique dans l'établissement pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au problème du harcèlement sous toutes ses formes. Les délégués de classe deviendront acteurs et porte-paroles auprès de leurs camarades. Une information sera transmise lors d'un conseil d'administration et les parents seront conviés à une soirée de sensibilisation au harcèlement.

4^e/3^e : collège Albert-Camus à Baraqueville (académie de Toulouse)

Titre : Mobilisons-nous contre le harcèlement

Ce projet a été réalisé dans le cadre des actions conduites par le Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC). 108 élèves de 4 classes de 3^e ont travaillé sur le projet « Mobilisons-nous contre le harcèlement » avec leur professeur d'arts plastiques. Les élèves ont échangé sur la thématique du harcèlement scolaire en menant des débats en groupes. Leur travail les a amenés à se questionner sur la manière de sensibiliser au harcèlement. Chaque élève a travaillé individuellement sur un projet. Les élèves ont ensuite choisi les éléments les plus pertinents et les plus marquants de chaque production individuelle pour réaliser une affiche collective.



Actions dans la continuité : la démarche engagée au sein du collège a pour objectif d'améliorer le climat scolaire et de sensibiliser les élèves et les parents à la question du harcèlement. Une charte du « bien vivre ensemble » sera affichée dans l'établissement et jointe au carnet de correspondance, puis signée par les élèves et leur famille. Un questionnaire sur le climat scolaire sera proposé aux élèves de 6^e et 5^e. Les résultats de ce questionnaire aboutiront à la création d'une séquence pédagogique sur le harcèlement. Des partenaires extérieurs interviendront auprès des élèves pour les former à la médiation entre pairs et les sensibiliser à la question du cyberharcèlement. Les personnels seront formés à la prévention, au repérage et à la gestion des situations de harcèlement.

Lycée : lycée polyvalent de Pointe-Noire - Section d'enseignement professionnel de Bouillante (académie de Guadeloupe)

Titre : Mobilisons-nous contre le harcèlement

12 élèves de 2nde professionnelle « Communication visuelle et pluri médias » (CVPM) ont travaillé sur le projet « Mobilisons-nous contre le harcèlement » sous le pilotage de deux de leurs professeurs. Ils ont participé à des ateliers de parole et se sont interrogés sur la définition du harcèlement et ses conséquences juridiques et psychologiques. À l'issue de leurs réflexions, ils ont réalisé une affiche de prévention et ont travaillé sur la création d'un visuel et d'un slogan.



Actions dans la continuité : les élèves du lycée ont pour ambition de réaliser ensuite des mini clips de prévention contre le harcèlement scolaire et en faveur du bien vivre ensemble à destination d'un large public : élèves, parents et équipe éducative.

CATÉGORIE VIDÉO

Primaire : école élémentaire Henri-Wallon à Avion (académie de Lille)

Titre : Brisons la loi du silence

À la suite d'un travail déjà engagé l'an passé avec les élèves de CM1 scolarisés, cette année, en CM2, l'école a décidé de réaliser ce projet dans le cadre de la liaison CM2/6^e. Cette vidéo traite, avec humour et gravité, sur le mode journalistique, la question du harcèlement et du vivre-ensemble. Les élèves se sont inspirés de journaux télévisés, d'émissions et de reportages d'investigation. Ainsi 24 élèves de CM2 et 5 collégiens de 6^e, du même réseau Éclair, se sont engagés, à partir de faits réels observés dans l'école, dans ce travail collectif de réflexion, d'écriture et de réalisation.



Actions dans la continuité : dans le prolongement d'un travail sur le harcèlement et le vivre-ensemble, commencé lors de l'année scolaire précédente, cette vidéo sera utilisée dans le réseau Éclair pour susciter le débat et prévenir le phénomène du harcèlement. L'équipe souhaite mettre en place un « journal vidéo » à destination des élèves, des collégiens et des parents pour leur présenter des reportages sur des situations vécues au sein de l'école et du collège ainsi que sur les actions menées autour de ces questions.

Primaire : école élémentaire Rothschild 2 Application à Nice (académie de Nice)

Titre : Regards d'enfants

Ce projet est né de la difficulté, pour les élèves, à gérer leurs conflits, surtout pendant la pause méridienne. Après une phase d'écoute et de débats via les supports créés par le ministère, les élèves ont pu mettre des mots sur des violences existantes. La parole libérée, les 24 élèves de CM2 ont décidé ensemble de « Briser la loi du silence ». Dans cette vidéo, des affichettes, avec des mots forts, sont collées par des élèves sur une autre élève pour désigner les différents types de harcèlement afin de faire prendre conscience de la gravité du phénomène et d'inviter chacun à s'engager positivement pour lutter contre le harcèlement.



Actions dans la continuité : le film sera projeté dans les autres classes du groupe scolaire et en présence des parents, afin d'amorcer des débats autour du harcèlement, de proposer des actions à mener pour améliorer le vivre ensemble de façon durable. La classe réalisera un dossier pédagogique pour faciliter la diffusion de leur vidéo. Une mallette pédagogique permettra aux enseignants de se former. Un espace de dialogue dans l'école sera mis en place avec des élèves « référents médiateurs » et une bibliothèque sera enrichie d'ouvrages sur le harcèlement, la citoyenneté et le respect, qui serviront aussi à créer un dialogue avec les parents. Dans le cadre du futur programme d'enseignement moral et civique, des ateliers théâtre seront mis en place pour développer l'empathie des élèves.

6^e/5^e : collège du Batsberg à Bouxwiller (académie de Strasbourg)

Titre : STOP au harcèlement vu par la classe ULIS

Le projet initial a concerné l'ensemble des élèves du collège qui ont été sensibilisés au harcèlement par les conseillers principaux d'éducation, les infirmières et les professeurs. Chaque classe a ensuite rédigé des scénarii. Les plus pertinents ont été adoptés par le collège. Des élèves acteurs volontaires ont ensuite travaillé sur les techniques de jeu puis ont appris avec d'autres élèves à réaliser une vidéo. La vidéo lauréate a été créée par 12 élèves de la classe Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et un élève de 3^e. Ils se sont engagés sur ce projet avec la principale adjointe du collège, en partenariat avec le service animation jeunesse du Pays de Hanau et la Brigade de la prévention et de la délinquance juvénile et l'équipe mobile de sécurité.



Actions dans la continuité : le film sera présenté dans les autres classes du collège et en présence des parents. Il permettra de lancer des débats autour du harcèlement sous toutes ses formes et de proposer des actions à mener pour améliorer le vivre ensemble.

4ème/3ème : Collège La Guicharde à Sanary sur Mer (Académie de Nice)

Titre : On est tous des héros

Cette vidéo utilise avec humour les codes de la BD et des super héros. 9 élèves qui avaient travaillé, l'année dernière, en classe de 4ème sur ce projet avec la CPE et l'assistante sociale, ont voulu continuer cette année. L'atelier vidéo a été reconduit dans cet établissement engagé dans la lutte contre le harcèlement et pour le vivre ensemble depuis 2011.

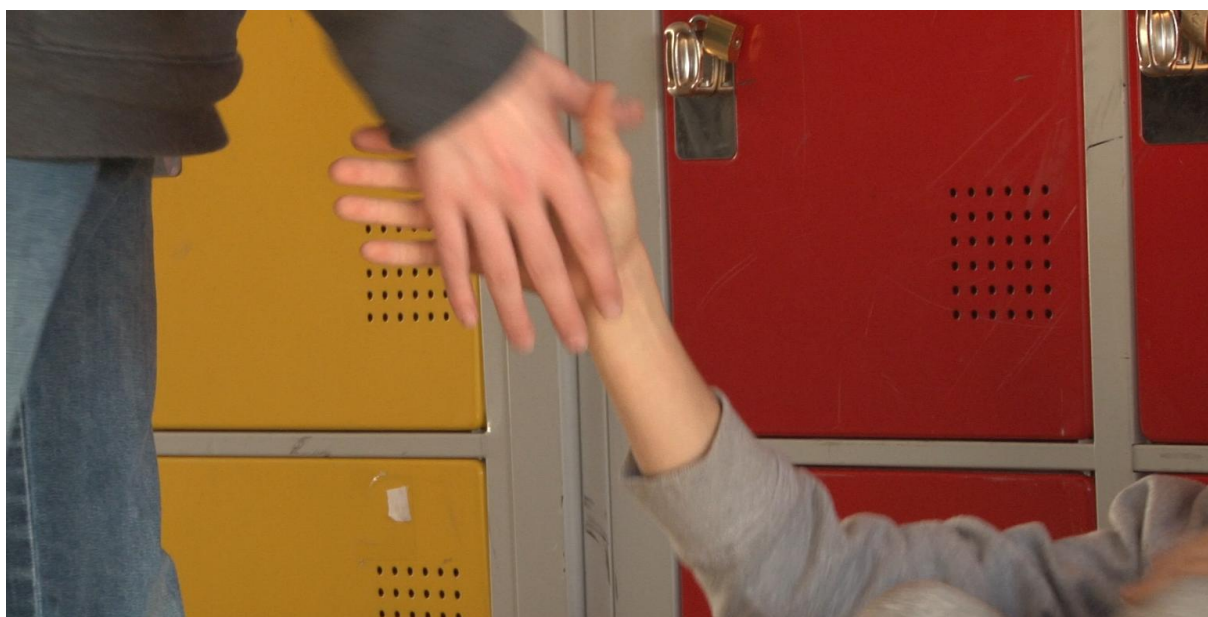


Actions dans la continuité : Les actions déjà en place depuis plusieurs années seront reconduites, telles la réalisation d'une plaquette remise en début d'année aux élèves et à leurs parents, les formations des enseignants et personnels de la vie scolaire, de délégués et de médiateurs, les interventions et les manifestations tout au long de l'année : intervention des équipes mobiles de sécurité, témoignage de Noémia Grohan, auteure d'un livre-témoignage « de la rage dans mon cartable », semaine du « res-paix », ou encore la manifestation « La Guicharde a ses talents ». Les élèves de CM2 et leurs parents seront accueillis, lors des journées portes ouvertes du collège, par les acteurs du film pour une présentation-débat.

4^e/3^e : Collège Marcel-André à Seyne-les-Alpes (académie d'Aix-Marseille)

Titre : Mains tendues

Les 8 élèves de 3^e qui ont conduit ce projet ont été, dans un premier temps, sensibilisés au harcèlement par l'infirmière scolaire et l'assistante sociale de l'établissement. Après 10 séances de travail, la vidéo a été montée par un élève du groupe, dans le cadre de son stage de 3^e dans une société de production, puis présentée aux autres classes et valorisée auprès des parents. Cette vidéo montre la nécessaire solidarité des élèves pour lutter contre le harcèlement.



Actions dans la continuité : le film sera présenté lors de l'exposition de l'École de la Paix : « Le Sentier de la Guerre ou comment l'éviter », qui sera installée dans le hall du collège et ouverte à tous les élèves et à leurs parents et également aux personnes âgées de l'Ephad voisin dans un esprit intergénérationnel. Cette exposition interactive, animée par des élèves ambassadeurs, permettra de susciter le débat sur les différences de perception, les préjugés, les différences culturelles, la rumeur, le bouc émissaire, les discriminations. Le projet se poursuivra par la rédaction d'une charte de bonne conduite et de fiches conseils. Les adultes seront sensibilisés pour mettre en place une stratégie d'équipe pérenne et efficace. Un espace de parole sera mis en place.

Lycée : lycée Le Verrier à Saint-Lô (académie de Caen)

Titre : Faites tomber les masques

7 élèves de 2nde, encadrés par 2 professeurs, ont réalisé cette vidéo qui se présente telle un clip, chanson et musique originales, spécialement créées pour la circonstance. Elle interpelle tout particulièrement sur la nécessité d'agir quand on est témoin d'un acte de harcèlement.



Actions dans la continuité : l'établissement a engagé cette année une action importante de lutte contre le harcèlement scolaire et en faveur du vivre-ensemble. Ce film fait partie de plusieurs travaux réalisés par les 35 élèves de cette classe de 2nde. Ces productions seront présentées aux autres élèves et à leurs parents lors des journées portes ouvertes et, tout au long de l'année, des déplacements de groupes d'élèves de la classe sont prévus dans les collèges des alentours ainsi qu'à l'échelle académique afin de lancer des débats autour de la paix scolaire et du respect.

Coups de cœur académiques

Académie	Support	Nom de l'établissement scolaire ou structure	Adresse
AIX-MARSEILLE	Vidéo	Collège Jean-BOUIN	84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
AMIENS	Vidéo	Collège François 1 ^{er}	39150 VILLERS-COTTERÊTS
BESANÇON	Vidéo	Collège Louis-Bouvier	39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
BORDEAUX	Vidéo	Collège La Plaine	47230 LAVARDAC
CAEN	Vidéo	Lycée Salvador-Allende	14200 HEROUVILLE-St-CLAIR
CLERMONT-FERRAND	Affiche	Collège Louis-Pasteur	15110 CHAUDES-AIGUES
CRÉTEIL	Vidéo	Collège Marais-de-Villiers	93100 MONTREUIL
DIJON	Vidéo	Collège André-Lallemand	21320 POUILLY-EN-AUXOIS
GRENOBLE	Affiche	Lycée de L'Albanais	74152 RUMILLY
GUADELOUPE *	Affiche	LPO Pointe-Noire	97116 POINTE-NOIRE
LILLE	Vidéo	LP Salvador-Allende	62400 BÉTHUNE
LIMOGES	Affiche	Lycée Georges-Cabanis	19311 BRIVE-La-GAILLARDE
LYON	Affiche	LP Hélène-Boucher	69631 VÉNISSIEUX
MONTPELLIER	Vidéo	Collège Montesquieu	11100 NARBONNE
NANCY METZ	Vidéo	École Jules-Ferry	55100 VERDUN
NANTES	Vidéo	Collège Léo-Ferré	53300 AMBRIÈRE-LES-VALLÉES
NICE *	Vidéo	École Rothschild 2 Application	06000 NICE
ORLÉANS TOURS	Affiche	Victor-HUGO	45390 PUISEAUX
PARIS	Affiche	Collège Pierre-de-Ronsard	75017 PARIS
POITIERS	Affiche	École George-Sand	16000 ANGOULÊME

REIMS	Vidéo	Collège Paul-Fort	51100 REIMS
RENNES *	Affiche	Collège du Château	29671 MORLAIX
ROUEN	Vidéo	École les Dominos	27100 VAL-DE-REUIL
STRASBOURG *	Vidéo	Collège du Bastberg	67330 BOUXWILLER
TOULOUSE	Affiche	Collège Raymond-Badiou	31036 TOULOUSE
VERSAILLES	Vidéo	Collège Émile-Zola	92150 SURESNES
VERSAILLES	Affiche	Collège Les Renardières	92400 COURBEVOIE

N.B. Les établissements marqués d'un * ont remporté à la fois le coup de cœur académique et le prix national.

Composition du jury « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

Structure	Nom
Éducation nationale - Dgesco - Délégation ministérielle prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire	Monsieur Éric DEBARBIEUX
MAE	Monsieur Edgard MATHIAS
MAE	Monsieur Philippe BENET
Association E-enfance	Madame Justine ATLAN
CEMEA	Madame Caroline BARRAULT
FOEVEN	Madame Isabelle GONNE
FRANCAS	Madame Sophie DARGELOS
OCCE	Madame Véronique BARAIZE
Observatoire international de la violence à l'école	Madame Catherine BLAYA
Les Petits Citoyens	Madame Catherine JACQUET
UNICEF	Madame Carole REMINNY
Éducation nationale - Délégué national à la Vie Lycéenne	Monsieur Ali RABEH
Éducation nationale – Élu CNVL	Monsieur Clément TOUGERON
Éducation nationale - Dgesco A	Monsieur Claude BRANDY

Structure	Nom
Éducation nationale - Dgesco B	Madame Stéphanie CHAULET-MAURO
Éducation nationale - Delcom	Madame Agnès LONGUEVILLE
Éducation nationale - Inspection générale	Madame Françoise HOSTALIER
Éducation nationale – Mission « Prévention des discriminations et égalité filles-garçons »	Madame Judith KLEIN
Association Arrêt demandé	Monsieur Jacky PAMART
Réalisatrice	Amandine STELLETTA

Comment agir contre le harcèlement

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République précise que « *la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire* ». Depuis cette date, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a fortement amplifié la politique conduite sur le harcèlement entre pairs, qui avait débuté en 2011/2012.

De très **nombreux outils ont été créés** (guides, vidéos adaptées à tous les âges, fiches conseils) et sont à la disposition des professionnels sur le **site « agir contre le harcèlement à l'école »**. Les actions réalisées dans les écoles et les EPLE ou par des partenaires sont valorisées, comme d'autres ressources, sur la **page Facebook** du même nom. Pour être efficace, la politique conduite repose sur **deux priorités : la mise en place de plans de prévention pérennes et une prise en charge collective et individuelle des victimes, des auteurs et des témoins de harcèlement en lien avec les familles et d'autres institutions au besoin.**

Pour aider à l'implantation de ces plans de prévention et à une meilleure connaissance des techniques de prise en charge et de résolution des situations de harcèlement, **des centaines de formations ont été dispensées** par les formateurs académiques, les partenaires et la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire. Ces formations se poursuivent au quotidien. Elles concernent désormais, dans les académies volontaires, **les lycéens** qui souhaitent devenir des « **ambassadeurs harcèlement** » pour sensibiliser leurs camarades ou des élèves plus jeunes. Pour atteindre tous les professionnels du ministère, des **parcours M@gistère** seront proposés à l'automne 2015. Ils permettront de faciliter la diffusion des outils nécessaires à une politique préventive et à une prise en charge de qualité et appuieront ainsi les formations en présentiel.

Cette politique ambitieuse s'accompagne d'un **réseau de prise en charge inédit**. Depuis 2012, une plateforme nationale « stop harcèlement », **0808 807 010**, peut aider toute personne se questionnant sur le harcèlement. La plateforme, après une analyse de la situation, transmet, au besoin et avec son accord, les coordonnées de l'appelant à celui des 250 référents « harcèlement » académiques et départementaux, qui sera en mesure de résoudre la situation au plus près de la réalité.

La création d'une carte interactive, au premier trimestre 2016, aidera les familles et les professionnels à trouver des ressources externes à l'établissement pour des prises en charges plus individualisées si la situation le requiert. Le **harcèlement entre pairs** peut effectivement avoir lieu à l'école mais il **se prolonge dans d'autres lieux d'accueils collectifs ou encore sur les réseaux sociaux**. Le ministère est très investi pour améliorer les outils et les formations proposées. Toutefois la lutte contre le harcèlement ne sera efficace qu'en travaillant dans un esprit de confiance avec les familles et avec l'appui d'autres partenaires quand cela s'avère possible et pertinent.